



## Objectifs

Acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions d'agent de sécurité incendie et d'assistance à personnes au sein des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH)

## Durée

67 h + 1 journée d'examen

## Public

Toute personne désirant obtenir le diplôme d'agent de sécurité incendie – SSIAP1

## Pré-requis

- Satisfaire à l'évaluation, préalable obligatoire réalisée par le centre de formation.
- Etre titulaire d'une qualification en secourisme en cours de validité (PSC1, SST, PSE, PSE2)
- Etre apte physiquement, attesté par certificat médical de moins de 3 mois

## Nombre de stagiaires

De 4 à 12 stagiaires par session

## Type de formation

En Inter ou intraentreprise

## Référence réglementaire

*Arrêté du 02/05/2005 modifié relatif à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité des établissements recevant du public (ERP) et des immeubles de grande hauteur (IGH).*

## Contenu

### 1- Le feu et ses conséquences (6h)

Connaître le comportement du feu et son action sur l'établissement

### 2-Sécurité incendie (17h)

Connaître les principes de la réglementation incendie dans les ERP et IGH

### 3- Installations techniques (9h)

Connaître les installations techniques sur lesquels il est susceptible d'intervenir. Effectuer l'entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie (9 Heures)

### 4-Rôles et missions des agents de sécurité incendie (18h)

Connaître les limites de son action. Effectuer l'extinction des feux naissants.

### 4- Concrétisation des acquis (17h)

Visites applicatives. Mises en situation d'intervention

## Formateurs

Anciens préventionnistes / Formateurs en prévention incendie qualifiés SSIAP 3

## Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé participatif / Etudes de cas / Mises en situations pratiques / Visites applicatives
- Diaporamas & Vidéos pédagogiques / Supports réglementaires / Aire de feu et moyens d'extinction / PC sécurité équipé d'un SSI de cat. A / Quizzbox.
- Livret pédagogique remis à chaque stagiaire

## Validation de la formation

- Examen théorique (qcm-40 questions) et pratique (ronde avec anomalies et sinistre – 15 min) devant jury d'examen
- Attestation de fin de formation remise à chaque participant
- Diplôme du SDIS délivré à chaque participant ayant réussi l'examen